



ASSOCIATION DU PERSONNEL

Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

TRIPARTITE WORKING GROUP ON CERN EMPLOYMENT CONDITIONS (CEC)

Meeting held on 14 and 15 September 1983

In Bulletin No.32, we explained how the CEC worked and gave a list of the topics to be discussed. Under "Official News" of a future Bulletin a brief summary of the last CEC meeting will be published. The President of the Staff Association M. DORAN, made the following declaration (*).

I. DEVELOPMENTS OVER THE PAST FEW MONTHS.

As you know the Staff Association suspended its statutory activities at the beginning of the year. This very serious action was provoked by the many unacceptable and arbitrary decisions taken over the past few years on employment conditions.

Since then a number of meetings have taken place between members of the CERN Council, the Management and the Staff Association on the rôle of the Staff Association with respect to Council and its subordinate bodies. These have led to the conclusion that the most appropriate solution would be the creation of a structure whereby the Member States, the Management and the Staff Association could meet to discuss general matters linked with employment conditions at CERN and make recommendations to Council through the Finance Committee.

As a result of the progress made in these meetings the Staff Council felt it could accept to resume its statutory activities, including its participation in Working Groups of this type.

II. THE DIRECTION IN WHICH THE STAFF ASSOCIATION WOULD LIKE TO SEE THE WORK OF CEC DEVELOP.

At the January meeting of the Working Group the Chairman mentioned certain points which the Staff Association had raised relating to CEC :

- firstly, the Staff Association considered the tripartite approach to the 1982 Cost Variation Index very satisfactory. They would like to see that method generalized and perhaps even incorporated into the Staff Rules and Regulations ;

As far as this point is concerned I do not propose to comment further as it is being dealt with in the meetings just mentioned.

- secondly, in the Staff Association's view the cost of the Group's recommendations might well be incompatible with a fixed personnel budget.

The Staff Association was not allowed to put forward its point of view when the Terms of Reference of this Working Group were recommended to Council by the Finance Committee.

In a letter to the Chairman of the Working Group dated 14 January 1983 the Staff Association requested that there would be no pre-condition of a fixed personnel budget.

It is clear that such a pre-condition might prevent the Working Group from recommending rectification of the present anomalies at CERN. Yet this must be one of the major objectives of this Working Group.

If CERN Staff are to have the same conditions as their colleagues in other European scientific organizations then an unbiased technical appraisal must be made by the Working Group and this should not be prejudiced by pre-conceived ideas of the recommendations the Finance Committee may wish to make to Council.

In this respect the Staff Association does not see how these objectives can be achieved without comparisons being made with both the Coordinated Organizations and the European Communities.

III. THE SIGNIFICANCE OF THE WORK OF CEC.

1983 will be remembered as the year in which the W and Z⁰ particles were found at CERN. Thirty years after CERN commenced, its achievements are such that the leadership in particle physics research in the world today has been transferred from the United States to CERN and by that, to Europe. (....)

Having achieved the level of success which CERN now enjoys, the Staff can rightly claim that their social conditions should correspond to the Organization's position as leader in its field.

Unfortunately, this is not the case. Indeed, as a result of the steadily deteriorating working conditions in relation to the other European scientific organizations which the Staff have suffered over the past few years, the task of not only maintaining, but improving the level of success achieved up to now will prove immeasurably harder. (...)

For our part we will do all we can to ensure that the discussions in CEC remain as constructive and objective as possible and we look forward to your help in finding just and equitable solutions which will be satisfactory to all parties concerned.

Original version : English

Executive Committee
20.09.1983

(*) abridged version.

Réunion des 14 et 15 septembre 1983

Dans l'article du Bulletin No. 32, nous avons expliqué le fonctionnement du CEC et dressé la liste des sujets à traiter. Dans les "Communications Officielles" d'un prochain Bulletin, vous pourrez lire un bref résumé de cette dernière réunion. Le Président de l'Association du Personnel, Michael DORAN, a présenté, l'introduction suivante (*) :

I. LES EVENEMENTS DES DERNIERS MOIS

Comme vous le savez, l'Association du Personnel a suspendu ses activités statutaires au début de l'année. Cette mesure très grave a été provoquée par les nombreuses décisions arbitraires et inacceptables prises au cours des dernières années en ce qui concerne les conditions d'emploi.

Depuis lors, un certain nombre de réunions entre des membres du Conseil du CERN, de la Direction et de l'Association du Personnel, ont été consacrées au rôle de cette dernière vis-à-vis du Conseil et de ses organes subsidiaires. Elles ont conduit à la conclusion que la solution la plus appropriée consisterait à créer une structure au sein de laquelle les Etats Membres, la Direction et l'Association du Personnel pourraient se rencontrer pour examiner des questions d'ordre général liées aux conditions d'emploi au CERN et formuler des recommandations au Conseil par l'intermédiaire du Comité des Finances.

Compte tenu des progrès réalisés au cours de ces réunions, le Conseil du Personnel a estimé qu'il pouvait accepter de reprendre ses activités statutaires, notamment sa participation à des groupes de travail tels que celui-ci.

II. LA DIRECTION DANS LAQUELLE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL SOUHAITERAIT VOIR LE CEC ORIENTER SES TRAVAUX

Lors de la réunion du Groupe de travail, en janvier, le Président a mentionné certains points que l'Association du Personnel avait soulevés à propos du CEC :

- premièrement, l'Association du personnel a jugé très satisfaisante la formule d'examen tripartite adoptée pour l'indice de variation des coûts en 1982 ; elle souhaiterait que cette formule soit généralisée et peut-être même incorporée dans les Statut et Règlement du Personnel.

Je ne m'étendrai pas sur ce point qui est traité lors des réunions que je viens d'évoquer.

- deuxièmement, du point de vue de l'Association du Personnel, le coût des recommandations du Groupe risque bien d'être incompatible avec un budget du personnel fixe, dont il est question.

Il n'a pas été permis à l'Association du Personnel de faire valoir son point de vue lorsque le mandat du présent Groupe de travail a été recommandé au Conseil par le Comité des Finances.

Dans une lettre adressée le 14 janvier 1983 au Président du Groupe de travail, l'Association du Personnel a demandé qu'un budget du personnel fixe ne constitue pas une condition préalable.

Il apparaît à l'évidence qu'une telle condition préalable risquerait d'empêcher le Groupe de travail de recommander que les anomalies actuellement constatées au CERN soient redressées. Tel doit pourtant être l'un des objectifs majeurs dudit Groupe.

S'il s'agit d'accorder aux membres du personnel du CERN les mêmes conditions que celles dont jouissent leurs collègues d'autres organisations scientifiques européennes, le Groupe de travail doit alors procéder à une évaluation technique objective, sans préjuger les recommandations que le Comité des Finances pourra souhaiter soumettre au Conseil.

A cet égard, l'Association du personnel ne voit pas comment ces objectifs peuvent être atteints sans que des comparaisons soient établies à la fois avec les Organisations coordonnées et les Communautés européennes.

III. L'IMPORTANCE DES TRAVAUX DU CEC

L'année 1983 restera dans les mémoires comme celle de la découverte des particules W et Z⁰ au CERN. Trente ans après la création de l'Organisation, ces réalisations sont telles que ce ne sont plus les Etats-Unis mais le CERN et, donc, l'Europe, qui occupe aujourd'hui le premier rang mondial pour la recherche en physique des particules.

Artisan des succès dont jouit maintenant le CERN, le personnel peut réclamer à juste titre que les conditions sociales qui lui sont faites correspondent à la première place de l'Organisation dans son domaine.

Il n'en va malheureusement pas ainsi. Bien plus, par suite de la détérioration régulière des conditions de travail dont le personnel a pâti au cours des quelques dernières années, en comparaison de celles que connaissent les autres organisations scientifiques européennes, le CERN éprouvera infiniment plus de peine à se maintenir au niveau atteint, sans parler de le dépasser.

Pour notre part, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que les discussions au sein du CEC restent aussi constructives et objectives que possible et nous comptons sur votre aide pour trouver des solutions justes, équitables et satisfaisantes pour toutes les parties en cause.

Version originale : anglais

Comité Exécutif
20.09.1983

(*) version abrégée.

* * * * *

BULLETIN No. 38/83 - Pages IV & V (Association du Personnel / Staff Association)

RECTIFICATIF

CORRECTION

COMMISSION PARITAIRE CONSULTATIVE DE DISCIPLINE

/

JOINT ADVISORY DISCIPLINARY BOARD

Titulaire (1)

Suppléants (2)

Member (1)

Deputies (2)

R. BOILEAU

C. PERLEMOINE
M. BONNET

R. BOILEAU

C. PERLEMOINE
M. BONNET

COMITE D'ENSEIGNEMENT ACADEMIQUE

ACADEMIC TRAINING COMMITTEE

P. SONDEREGGER, G. BENINCASA

P. SONDEREGGER, G. BENINCASA



MEDEDELING

NEDERLANDS ONDERWIJS TE FERNEY-VOLTAIRE

Naastr de reeds lang bestaande lagere schoolklas en de opleiding "Baccalauréat option Neerlandais" is de opleiding "Baccalauréat option International" voor nederlands sprekende leerlingen van start gegaan.

Dit diploma is de Franse versie van het "Baccalauréat International type Geneve".

De eerste examens worden in 1985 afgenomen. Deze examens worden voorbereid door de Belgische en Nederlandse inspecties.

Voor nadere inlichtingen : A. THYS (5382)
K. GASE (2787)